

MAIRIE de GREZILLAC

33420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi

de 13 h 30 à 17 h 30

le vendredi 9h00 à 12h00

et de 13 h 30 à 17 h 30

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 0

Votants : 15

L'an deux mille vingt et un le 2 septembre à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session au foyer rural sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire
Date de convocation : 25 aout 2021

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHOURE

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Catherine THOMAS

Objet : Information relative à un arrêté du maire N°2021-19

Délibération n° 21.09.02.29

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal l'arrêté n°2021-19 suivant :

ARRETE
2021-19

Le Maire de la Commune de GREZILLAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 2322-1 et 2322-2 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ordonner par prélèvement sur les crédits ouverts pour dépenses d'investissement imprévues les sommes apparaissant dans le tableau suivant :

Nature des dépenses	Somme à payer ou à mandater	Montant prélevé sur le compte dépenses imprévues	Bénéficiaire
Dépôt de caution	180,00 €	180,00 €	PARITEL

Solde dépenses imprévues			6 045,00 €
--------------------------	--	--	------------

ARTICLE 2 : La présente décision fera l'objet d'une communication lors du prochain Conseil Municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE : LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CETTE PRESENTATION

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :
Et de l'affichage en mairie le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
A Grézillac, le 2 septembre 2021
Le Maire,

